

QUESTION

Auteur : Gérald Nanchen (Centre)

Objet : eConstruction

Date : 2 octobre 2022

Depuis le début de l'année 2022, 5 communes pilotes, à savoir Troistorrents, Martigny, Termen, Lens et Ausserberg, ont testé le programme eConstruction, lequel vise la gestion électronique des demandes d'autorisation de construire au sein de l'Etat du Valais et des communes.

Le 13 septembre 2022, le Grand Conseil valaisan a accepté l'entrée en matière de la modification de la loi et de l'ordonnance sur les constructions. De ce fait, toutes les communes valaisannes devraient pouvoir, à partir de 2023, accéder à ce programme eConstruction. Chaque commune restera cependant libre d'utiliser cette plateforme numérique ou de conserver la procédure papier.

La commune de Conthey compte-t-elle adopter ce programme eConstruction ? Si oui, à partir de quelle date ?